

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL Syndicat Mixte Centre Ardèche
Le jeudi 20 février 2020 à 18h00 à St SAUVEUR DE MONTAGUT, Salle du Manouiller

Etaient présents :

Jacques Merchat, Amédée Blanc, Jean-Luc Boulon, Jacky Chosson, Michel Gemo, Nathalie Malet-Torres, Brigitte Morel, Gilles Quatremere, Roland Roucaute, Denis Serre, François Veyreinc, Michel Villemagne.

Jacques Merchat ouvre la séance.

Le quorum n'est pas atteint, 12 personnes présentes. La séance est reportée au mardi 25 février à St Priest à 9h30. Il est décidé que les débats auront lieu mais les **votes ne seront faits qu'à titre consultatif** pour être repris lors de la 2^e séance.

Il excuse Mr Paul André, Trésorier Principal, qui n'a pu se joindre à cette séance.

Mr Merchat remercie les présents. Il s'agit du dernier Comité Syndical qu'il préside avant une nouvelle gouvernance qui sera installée après les élections. Monsieur Merchat remercie les élus pour tout le travail accompli et l'investissement dans le projet du SCoT. C'est un travail important et structurant pour l'ensemble du territoire, mené en collaboration étroite avec l'équipe technique, qui a su traduire de manière remarquable les souhaits et le projet de territoire voulu par les élus, sur la base de principes de solidarité, de complémentarité et de volonté d'équilibre pour tous les bassins de vie.

Il s'agit d'un projet complexe qui nous a amenés à produire un projet politique, à travers le PADD, où chaque entité du territoire s'y retrouve. Ce projet politique est aussi coconstruit avec les partenaires comme le Parc des Monts d'Ardèche, la DDT, les chambres consulaires ou encore les habitants en réunion publique, qui ont partagé leur appréciation et satisfaction sur ces orientations pour le territoire.

La montée en puissance et en autonomie de l'équipe technique dans tout son ensemble s'est non seulement traduite à travers les documents produits, mais surtout dans un mode de fonctionnement élu(e)s/technicien(ne)s serein et en toute confiance. Cette autonomie nous à amener à poursuivre le projet en régie complète.

Un grand merci à toute cette belle équipe technique, avec une attention particulière pour Christine Maisonneuve qui souhaite s'orienter vers d'autres projets personnels, pour tout le travail qu'elle a réalisé au cours de sa carrière au syndicat mixte.

1. Informations et actualités

Points ressources humaines :

- Présentation du nouveau chargé de mission SCoT, Alexandre Devic

Issu d'une formation Master 2 aménagement en alternance (Université de Lyon et St Etienne Métropole), Alexandre Devic est recruté principalement pour mettre à jour le diagnostic territorial dont les données sont à actualiser avant l'arrêt du SCoT. Il dispose d'une compétence en cartographie (SIG), il a donc en charge également la reprise des cartes et des bases de données qui permettront un suivi du SCoT lors de sa mise en œuvre.

Jacques Merchat rappelle que le syndicat a rompu le contrat avec l'AMO Tercia car il y a aujourd'hui suffisamment d'autonomie pour porter le projet en interne. Ce recrutement est permis notamment par la rupture de ce contrat.

- Disponibilité de l'assistante administrative

Jacques Merchat informe de la demande de Christine Maisonneuve, gestionnaire comptable du Syndicat, de disposer d'une disponibilité pour une durée de 6 mois pour raisons personnelles. Cette disponibilité prendrait effet à compter du 17 mai. Le recrutement pour son remplacement a été lancé début février, il est prévu un tuilage d'un mois pour la prise de poste. Jacques Merchat précise qu'il a répondu favorablement à cette demande. Il insiste sur le rôle important de Christine Maisonneuve au sein du syndicat depuis de très nombreuses années et précise que la porte du syndicat lui sera toujours ouverte.

- Points d'avancement et actualités du SCoT

- *Dernière version du PADD*

Bénédicte Popin précise que la dernière version du PADD est en ligne sur le site Internet. Cette version intègre toutes les remarques et demandes de précisions des PPA, de la réunion publique et du débat qui s'est tenu en comité syndical le 12 décembre dernier. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une validation définitive car le PADD pourra évoluer avec la construction du DOO.

- *Réunion PNR*

Bénédicte Popin informe qu'une réunion s'est tenue le 28 janvier dernier avec la présidente du PNR à sa demande pour discuter politiquement du projet. Cette réunion s'est tenue à la mairie de St Priest en présence de Jacques Merchat, Jacky Chosson et Nathalie Mallet-Torres. Le SCoT doit être compatible avec la charte du PNR, cette réunion avait pour but d'évoquer les deux projets et leur articulation. Le PNR a fait un retour très positif du projet de PADD.

- *Présentation évaluation environnementale par le BE MREnvironnement*

Au cours du dernier bureau syndical SCoT du 13 février, le BE MREnvironnement qui a en charge l'évaluation environnementale du projet est venu présenter sa première analyse du PADD. Valentin Rabier précise les conclusions apportées par le BE qui sont très positives : le projet de PADD prend bien en compte les impacts sur l'environnement. Le seul impact qui pourrait être négatif est le développement démographique mais celui-ci est compensé par le reste du projet qui prévoit de construire différemment. Le DOO devra bien prendre en compte cet enjeu. Le BE a également pour mission de vérifier la prise en compte par le SCoT des documents supérieurs (Loi Montagne, SRADDET, charte du PNR, etc.). Il en ressort que le SCoT prend très bien en compte ces documents.

Brigitte Morel précise que le BE a bien insisté sur le fait que le projet est exemplaire dans cette prise en compte mais qu'il manquait de hiérarchie dans les enjeux inscrits : tout semble prioritaire alors que certains enjeux sont peut-être plus à territorialiser comme la ressource en eau par exemple qui est souvent citée par les élus.

Bénédicte Popin précise que la rédaction du DOO mettra sans doute en lumière des enjeux prioritaires et le PADD sera repris en ce sens.

2. Délibérations

Jacques Merchat passe au point financier de la séance : présentation du Compte Administratif 2019 et vote du budget 2020. François Veyreinc présente la note sur le Compte Administratif 2019.

FONCTIONNEMENT

Le total des **dépenses** de fonctionnement de l'exercice s'élève à **303 767.27 €**

Le total des **recettes** de fonctionnement s'élève à **271 371.29 €** hors excédent antérieur 2018 reporté : 258 723.28 €.

Le résultat de l'exercice 2019 présente, après affectation de l'excédent antérieur 2018, **un excédent de fonctionnement de 226 327.30 €**, dont 22 361 € d'engagement de recettes encore non perçues sur des dossiers 2016 au titre de Leader et co-financements Région.

L'excédent de fonctionnement sera reporté au Budget principal 2020 au compte 002 pour un montant de **210 475.11 €**, après proposition d'affectation d'un montant de 15 852.19 € pour couvrir le déficit de la section d'Investissement 2019.

Globalement, le budget a été réalisé à hauteur de **58.5 %** en dépenses de fonctionnement et **52.2 %** en recettes de fonctionnement.

INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement de l'exercice s'élève à **26 643.82 €**.

Le total des recettes d'investissement de l'exercice s'élève à **12 995.25 €**

Le résultat de l'exercice 2019 présente **un déficit d'investissement de 15 852.19 €**.

Ce déficit d'investissement sera reporté au Budget principal 2020 au compte 001.

Le compte de gestion établi par la Perception est conforme à ce résultat.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019

➤ Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal

Les membres du Comité Syndical :

- Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire du budget principal de l'exercice 2019 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du budget principal dressé par le Receveur, Monsieur Paul ANDRÉ, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019, après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

✓ ***Avis consultatif : vote à l'unanimité***

➤ Approbation du compte administratif 2019

Ne pouvant participer au vote du compte administratif, la délibération est présentée en l'absence du Président.

Les membres du Comité Syndical examinent le compte administratif 2019 du Syndicat Mixte Centre Ardèche qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	303 767.27 €
Recettes	271 371.29 €
Résultat de l'exercice	- 32 395.98 €
Résultat antérieur reporté 2019	258 723.28 €
Résultat de clôture	226 327.30 €

Investissement

Dépenses	26 643.82 €
Recettes	12 995.25 €
Résultat de l'exercice	- 13 648.57 €
Résultat antérieur reporté 2019	- 2 203.62 €
Résultat de clôture	- 15 852.19 €

Restes à réaliser (solde)	0.00 €
Besoin de financement	15 852.19 €

En l'absence de Monsieur le Président Jacques Merchat, les membres du Comité Syndical approuvent le compte administratif 2019 du Syndicat Mixte Centre Ardèche.

✓ ***Avis consultatif : vote à l'unanimité***

➤ **Affectation des résultats 2019 du Budget principal du Syndicat Mixte Centre Ardèche**

Le Président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Les membres du Comité Syndical, réunis sous la présidence de Monsieur Merchat, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr le Trésorier Général, et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

✓ ***Avis consultatif : vote à l'unanimité***

BUDGET PRIMITIF 2020

François VEYREINC présente la note budgétaire, fonctionnement et investissement. Il s'agit d'un budget simple, puisqu'il ne s'agit que du fonctionnement, budget très semblable au précédent.

Investissement uniquement sur les études SCoT ;

Point particulier : Rappel pour mémoire :

Concernant la répartition des réserves à hauteur de 181 863 €, il avait été prévu un lissage sur trois années, de 2019 à 2021, ce qui aurait généré une inscription à hauteur de 60 621 € pour l'exercice 2020.

Au vu des avancées du PADD et du DOO à ce jour, l'approbation du SCoT nécessite une année supplémentaire pour l'achever, soit 2021.

Afin de continuer à lisser l'appel à participation jusqu'en 2022, il est proposé de lisser la somme restante, soit 121 242 €, sur trois ans au lieu des deux années restantes et d'inscrire 80 828 € de provisions pour l'exercice 2020.

L'appel est donc maintenu à 4 €. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les EPCI qui peuvent se projeter sur les années à venir.

En recettes, à préciser que Initiative 2607 est à présent locataire, soit une recette de 1 800 € annuel qui vient en déduction du loyer. Celui-ci s'élève aujourd'hui à 800 € mensuel contre 1 650 € il y deux ans.

Michel Villemagne demande confirmation que l'inscription de la somme de 1 704.10 € en 6711 « Intérêts moratoires, pénalités » correspond bien à l'indemnité qui a été versée au cabinet TERCIA pour mettre un terme à l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

Jacques Merchat le confirme.

Jacques Merchat présente la délibération pour le vote du budget 2020.

➤ **Budget Primitif 2020 et participations intercommunales**

En fonctionnement, ce budget 2020 s'élève à **473 807.33 €**.

En investissement, le budget 2020 s'élève à **55 080.32 €**.

Les participations intercommunales au fonctionnement du Syndicat mixte Centre Ardèche pour l'année 2020 sont prévues à hauteur de **4.00 € par habitant**, dont 0.26 € pour la procédure Leader Ardèche 3.

Le Président propose que l'appel général auprès des intercommunalités du territoire, à hauteur de 4.00 €, soit fractionné : 2.00 € en mars 2020 et 2.00 € septembre 2020.

La base de la population prise en compte est la population municipale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2020 (INSEE)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical :

- acceptent les propositions énoncées et votent le budget primitif au niveau du chapitre équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de **473 807.33 €** pour la section fonctionnement et à hauteur de **55 080.32 €** pour la section investissement.
- fixent les participations selon le détail ci-dessus, à savoir :
 - **Fonctionnement du SyMCA / SCoT / LEADER à 4.00 € par habitant** pour l'ensemble des intercommunalités du Syndicat mixte Centre Ardèche, sur la base INSEE de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2020; l'appel à participation sera fractionné : 2.00 € au mois de mars et 2.00 € au mois de septembre ;
- mandatent le Président, pour signer toutes pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

✓ **Avis consultatif : vote à l'unanimité**

Vie de la structure

➤ **Recours au service de remplacement des personnels administratifs mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche**

Cette délibération est prise pour anticiper le besoin. Un appel à candidature a été fait sur emploi territorial et par le réseau pour palier à la disponibilité de l'assistante administrative. En l'absence de candidature, il sera fait appel au service de remplacement du CDG.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical de l'existence d'un service de remplacement des personnels administratifs auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche; le but étant de permettre aux collectivités de pallier aux absences momentanées des agents ou de faire face à un surcroît de travail.

Le coût de ce service sera facturé au SyMCA par le Centre de Gestion et comprendra le salaire ainsi que les frais de gestion s'établissant à 10 % des sommes totales.

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'affectation d'un personnel non titulaire doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- approuve les termes de la convention d'affectation avec le Centre de Gestion ;
- autorise le Président à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement des personnels administratifs du centre de gestion ;
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

✓ ***Avis consultatif : vote à l'unanimité***

➤ **Ordre de mission permanent chargé de mission SCoT, Alexandre DEVIC.**

Dans le cadre de leur mission, les agents sont amenés à se déplacer sur le territoire du Syndicat Mixte et sur le territoire national. Le Président précise que ces missions nécessitent de laisser les véhicules en parking payant et propose aux membres du Comité Syndical de prendre en compte ces frais annexes.

Il est rappelé que l'ensemble des postes sont en résidence administrative à St Laurent du Pape.

La personne concernée est Monsieur Alexandre DEVIC qui prend ses fonctions le 17 février 2020.

✓ ***Avis consultatif : vote à l'unanimité***

3. Questions diverses

- Contribution du SCoT à la stratégie de l'Etat en Région « Eau-Air-Sol »

Jacques Merchat explique qu'une réunion s'est tenue en préfecture, présidée par madame le Préfet, et en présence du SGAR (secrétariat général des affaires régionales, préfet de Région), dont l'objet portait sur la stratégie régionale de l'Etat dans les domaines de l'eau, de l'air et du sol. Cette stratégie fait suite aux objectifs de « zéro artificialisation nette » souhaités par la commission européenne et repris par le président de la république en mai. Une circulaire nationale est parue sur ce sujet fin juillet 2019.

Les exigences du préfet de région sont fortes avec deux échéances : 2027 pour réduire par deux la consommation foncière et 2040 pour atteindre zéro artificialisation nette. Le SCoT a proposé de réagir en rédigeant ce courrier pour alerter sur cette mise en œuvre et la prise en compte des caractéristiques locales. En effet, l'échéance à 2027 fait référence à une période courte de 2014-2018. Ce n'est pas suffisamment représentatif, d'autant que le code de l'urbanisme prévoit plutôt une référence sur les 10 dernières années. Par ailleurs, la notion d'artificialisation n'est pas encore définie au niveau national, il n'est donc pas possible pour le SCOT d'intégrer un objectif quantitatif non mesurable.

Jacques Merchat fait remarquer par ailleurs que l'invitation pour la réunion a été reçue par mail le vendredi pour une réunion le mardi suivant. Cette stratégie devrait être mise en œuvre fin mars sans aucune autre concertation avec les territoires.

Bénédicte Popin précise qu'il ne s'agit pas d'une obligation réglementaire mais d'une stratégie de l'Etat pour la Région. Néanmoins, cela implique que l'Etat sera plus ferme pour la prise en compte des enjeux fonciers notamment, mais également les enjeux liés à l'eau et pollution de l'air, à intégrer dans tous les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, etc.)

Jean-Luc Boulon s'inquiète des conséquences de cette stratégie qui représente une nouvelle contrainte pour construire dans les villages et à les condamner un peu plus. Or, il ne faut pas condamner les villages en les privant d'accueil de populations nouvelles qui passe par la capacité à les accueillir.

Jacque Merchat précise que le SCoT doit être une opportunité et il faut que l'Etat laisse une certaine forme de souplesse. Le SCoT doit définir des secteurs à protéger, mais également les secteurs de développement. Il ne s'agit pas de descendre à la parcelle mais de permettre d'organiser spatialement le développement futur dans les villes mais également les villages du territoire.

Bénédicte Popin expose l'importance du SCoT car le syndicat a justement un rôle important à jouer dans les échanges avec les stratégies régionales et nationales. L'organisation d'un InterSCoT Drôme-Ardèche vise également à promouvoir les SCoT ruraux, leur donner de la lisibilité et leur permettre de peser aux niveaux des décisions qui s'imposent aux territoires ruraux.

François Veyreinc fait remarquer que cette stratégie régionale arrive à un moment également stratégique pour le SCOT dans la dernière phase de rédaction du DOO (Document d'Orientations et d'Objectif) qui vient fixer les règles et recommandations pour la mise en œuvre du projet. Il s'agit d'une phase beaucoup plus concrète face à ce type de demande.

Jacques Merchat précise donc qu'il est d'autant plus important de réagir à ce type d'annonces pour faire valoir nos spécificités et les enjeux locaux.

Conclusion :

Jacques Merchat précise que le fonctionnement du Syndicat continue pendant les semaines qui viennent malgré les élections, car la nouvelle gouvernance ne sera en place que suite aux désignations des représentants dans les intercommunalités. Il est envisagé la date du **19 mai** pour ce prochain comité (*compte tenu de la date légale limite du 22 mai pour la mise en place de la gouvernance*) mais cette date sera confirmée par la suite.

Jacques Merchat souhaite à bonne chance à toutes celles et ceux qui continuent et pour les nouvelles ou nouveaux qui vont arriver. Ceux qui continuent se doivent d'accompagner les nouveaux ou nouvelles venu(e)s

Jacques Merchat remercie l'ensemble des élus de leur présence,

La séance se clôture.

Report de séance :

Faute de quorum le 20 février 2020 à St Sauveur de Montagut, **le Comité Syndical a été reporté au 25 février 2020 à St Priest.**

Le quorum n'est donc plus requis pour cette séance.

Le Président soumet l'ensemble des délibérations au vote. **Elles sont adoptées à l'unanimité.**